



INFO FLASH

CLAIR SIMPLE ESSENTIEL



RÉPONSES À LA DÉCLARATION PRÉALABLE

En ouverture de séance ce jeudi 28/11/2024, les élus **CFDT** ont fait une déclaration préalable sur plusieurs sujets que vous pouvez retrouver en cliquant [ici](#).

La Direction Régionale a répondu, en partie, aux interpellations des élus.

- **Santé et Sécurité** : La Direction Régionale nous précise que tous les agents ne seront pas formés mais que des formations PSSM (Premiers Secours sur la Santé Mentale) sont prévues en 2025.
- **Horaires permanence téléphonique équipes entreprise du jeudi matin** : La Direction Régionale confirme que l'horaire prévu est 12h30.
- **Suppression des portefeuilles MET** : La Direction ne sait pas comment cette fermeture des portefeuilles MET a été annoncée aux conseillers concernés mais aucune décision à ce sujet n'est arrêtée. Une réflexion sera faite en janvier 2025.
- **Equipe GDD de l'agence de Colmar Lacarre** : La Direction nous répond qu'il faut leur laisser un temps d'investigation sur ces questions qui concerne l'effectif pour mettre en place des mesures pérennes. **La CFDT restera vigilante et continuera d'alerter la Direction Régionale tant qu'une solution ne sera pas trouvée.**
- **Repas de Noël** : la date imposée a été réfléchiée en fonction des contraintes du mois de décembre. **Les agents grévistes ce jour-là pourront quand même participer au repas s'ils étaient prévus et qu'ils le souhaitent.**
- **Accord télétravail** : La Direction respecte l'accord télétravail mais un dialogue local s'ouvre. On ne sera pas sur 2 jours pour tous partout, il y aura des nuances concernant les sites et les expertises. Un bilan régional sera fait.

Sur ce point, la CFDT sera particulièrement vigilante et fera remonter au niveau national toutes les dérives dont elle aura connaissance dans la mise en œuvre de l'accord. Si l'on peut entendre qu'un dialogue local soit ouvert pour concilier au mieux télétravail et nécessité de service, nous ne pouvons cautionner que les agents aient été contraints de faire leur demande selon les consignes de leur responsable et non selon leurs souhaits tout en étant menacés de ne pas pouvoir bénéficier du télétravail si les consignes n'étaient pas respectées.



ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

La présidente de la commission ASC (élue **CFDT** au CSE) a présenté une proposition de circuit (12 jours / 9 nuits) au **SRI LANKA** à l'automne 2025. Les élus du CSE ont majoritairement **voté pour** l'organisation de ce séjour. Il y aura donc **6 départs possibles entre octobre et décembre 2025.**

Les inscriptions seront ouvertes prochainement pour permettre aux agents un paiement en plusieurs mensualités jusqu'à la date du départ.

LES SUJETS DU JOUR

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES p.1

PRESTATIONS AGIL'CADRES p.2

ENREGISTREMENT DES APPELS p.3

TRAITEMENT DES UI p.3

CONSULTATIONS DU CSE p.4

PRESTATION AGIL'CADRES



Cette prestation a pour objectif d'accompagner les cadres dans leur recherche d'emploi et dans leur intégration au marché du travail à travers 2 axes majeurs de travail :

- l'adaptation aux besoins du marché
- l'optimisation des chances de réussite

Elle s'adresse en priorité aux demandeurs d'Emplois dépendant d'un accompagnement "suivi" soit 12985 personnes qui est un peu moins de la moitié de l'ensemble du public cadre en Grand Est (30615 personnes). Le nombre de positionnements ciblés sur cette prestation Agil' cadres est estimée à 7500.

Le demandeurs d'emploi cadres qui seront orientés vers cette prestation remplissent les critères suivants :

- Demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi cadre ayant un projet professionnel défini et cohérent avec la marché du travail dans leur zone de mobilité
- Sans frein périphérique à l'emploi où à l'utilisation du numérique

Les demandeurs d'emploi cadres qui continueront d'être accompagnés par France travail rempliront les critères suivants:

- Les demandeurs d'emploi à la recherche d'emploi cadre nécessitant pour l'élaboration de leur projet professionnel
- et nécessitant un accompagnement pour la levée de leurs freins périphériques

Les agences concernées avec le plus de cadres sont: Nancy Joffre, Troyes centre gare, Mulhouse Drouot, Strasbourg Danube et Strasbourg Sébastopol. Les agences pour lesquelles il y a une moindre proportion mais qui reste tout de même significative sont : Molsheim, Forbach, Chalon en champagne et un peu à Reims.

Au niveau régional et en année pleine, 12 portefeuilles seraient déployés vers l'accompagnement d'autres publics et prioritairement vers de l'accompagnement intensif.

Les premières entrées en prestation sont prévues en mai 2025.

La **CFDT** constate une nouvelle fois une externalisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi cadres vers la sous-traitance. Cette sous-traitance va coûter 28 millions d'Euros en 2025 et 61 millions en 2026.

ENREGISTREMENT DES APPELS



Ce dispositif se déploie dans le cadre de l'ARU. Il intervient sous l'item "sécurité des agents"

L'idée est d'enregistrer l'appel dans le cas où le conseiller estime que la conversation devient conflictuelle. Cette possibilité sera donc donnée à tous les conseillers en situation d'accueil téléphonique (appels entrants ou sortants).

La fonctionnalité d'enregistrement sera visible à compter du 2 décembre sur les bandeaux accueil. Si le conseiller clique sur le bouton "enregistrer" en cours d'appel, c'est toute la conversation qui sera enregistrée et conservée pendant 6 mois (mémoire temporaire). L'enregistrement est à la main du conseiller et servira à des fins de preuve, en cas de procédure judiciaire.

N.B = Pour une suppression ou prolongation de conservation de l'enregistrement, il faudra passer par la DG.

Ainsi, à partir du 2 décembre, que ce soit pour les appels entrants ou sortants, un message précisera à l'interlocuteur que l'appel peut être enregistré. Celui-ci peut s'y opposer mais si le conseiller estime que l'appel dégénère trop, il pourra tout de même enclencher l'enregistrement de l'appel.

Pour réécouter les échanges, le conseiller devra passer par son manager et cela pourra l'aider dans la rédaction d'une fiche de signalement par exemple.

Une procédure est disponible dans la médiathèque, destinée aux conseillers et ELD, sur les bonnes pratiques à utiliser dans la rédaction de la fiche de signalement.

TRAITEMENT DES U1



La Direction nous présente le dossier qui prévoit l'intégration du traitement des U1, ainsi que le traitement des DALs sur la plateforme SAGE.

Pourquoi ? Afin que le traitement de ces dossiers ne "partent" pas à France Service et que le traitement de bout en bout des dossiers soit plus homogène en Grand Est. La Direction estime que sur les 4 DT qui traitent ces dossiers, l'activité occupera 10 agents, soit 7 agents GDD et 3 gestionnaires appui (GA). Cette "équipe" sera créée sur la base du volontariat. Les gestionnaires appuis, qui vont monter en compétences sur le traitement des U1 isolés, seront formés grâce à des formations en e-learning et 35 heures de formation socle GDD. L'activité sera pilotée par un REP et un plan de contrôle interne dédié sera mis en place.

Suite aux questions posées par la **CFDT**, la Direction précise qu'après l'appel à candidature, les collègues retenus dépendront du REP d'une des 4 implantations géographiques de la plateforme SAGE où ils seront rattachés (Reims, Nancy, Strasbourg ou Mulhouse).

La Direction fera le point sur les agences qui pourraient se retrouver "dégarnies" au niveau de l'équipe GDD. Cependant, elle ne jugera pas forcément nécessaire de remplacer des postes GDD en agence car elle travaillera bien sur le plafond d'emploi ETPT...

En bref il n'y aura sans doute pas de remplacement sur les équipes GDD concernées !

Concrètement, la plateforme SAGE traitera uniquement les U1 et la demande d'allocation. Le suivi du dossier après traitement de la demande d'allocation ne sera pas prise en charge par la plateforme et incombera aux CRI de l'agence de rattachement du demandeur d'emploi.

Les agences des 4 DT les plus fortement impactées traceront par CEZAM les problématiques liées aux traitements des dossiers : les réclamations, TP,...etc.

Sur les dossiers avec un profil "mixte" la Direction reviendra vers les élus du CSE pour préciser "qui" décidera à qui reviendra la responsabilité et la nature de l'ouverture de droit (frontalière ou régime général).



La CFDT s'interroge sur l'impact de ce "switch" non seulement pour les agences concernées en terme de gestion du CRI, de l'organisation des équipes GDD, mais également sur la "perte" de compétences pour les agents qui seront retenus. Quel avenir pour les équipes qui seront fortement impactées par cette perte d'activité ?

CONSULTATIONS DU CSE

• Consultation sur la situation économique et financière 2023 de France Travail Grand Est

La **CFDT** a voté **contre**. La focale mise sur la POE a entraîné une réaffectation des moyens qui ont une incidence directe sur la capacité financière de France Travail à soutenir les projets professionnels de tous les demandeurs d'emploi. Sur le volet RSE, la Direction se pose en donneur de leçon mais ne se donne pas les moyens de ses ambitions en acquérant des bornes de recharge.

Concernant la réduction des frais de fonctionnement, nous avons atteint certaines limites et qui si elle perdure, risque de mettre à mal la bonne marche de l'institution. En outre, la poursuite du fonctionnement des fonds pour financer la transformation et les investissements se font au détriment d'une politique salariale juste et à la hauteur des enjeux qui nous attendent. Les dépenses de personnel, même si elles augmentent en 2023 ne permettent ni de tenir la juste rémunération du niveau de qualification des agents de France Travail prévu dans la classification, notamment au niveau des débuts de carrière en regard de l'augmentation du SMIC, ni de compenser la baisse du pouvoir d'achat ou les efforts supplémentaires demandés par la transformation.

Nous sensibilisons aussi l'établissement sur la réflexion inévitable et obligatoire concernant la future évolution du référentiel immobilier en agence et en structure, notamment au regard du télétravail et des nouvelles organisations. La restriction des mètres carrés doit être mesurée.

- **Consultation sur le pilote d'accompagnement rénové des Allocataires RSA - St-Dié-des-Vosges**

La **CFDT** a voté **contre** la mise en œuvre de ce pilote dans la mesure où seul le Conseil Départemental bénéficiera de moyens supplémentaires et que ce nouveau suivi est réalisé à iso-effectif. Nous regrettons que les informations fournies ne soient pas plus précises et ne permettent pas de sécuriser les conditions de travail de nos collègues.

- **Consultation sur l'organisation de l'accueil téléphonique du service du Contrôle de la Recherche d'Emploi**

La **CFDT** a voté **pour** cette modification de l'accueil téléphonique. Toutefois, elle maintient sa demande d'un point d'étape général sur le CRE Rénové lors d'un prochain CSE. Nous resterons vigilants quant à la montée en charge de l'activité.

- **Consultations sur l'ajustement de l'organigramme France Travail Grand Est**

- **Projet Agence de Sézanne** : La **CFDT** a voté **pour** et accueille avec satisfaction la création d'un poste de responsable d'accueil. Il est regrettable que ce ne soit pas le cas sur d'autres agences où le besoin est prégnant.
- **Projet Agence de Verdun** : La **CFDT** a voté **pour** cette modification de l'organigramme de Verdun qu'elle trouve cohérente. Il est important que la répartition des équipes ELD soit équilibrée sur chaque agence et corresponde aux besoins.
- **Projet Agence de Sedan** : La **CFDT** a voté **pour** ce projet et ce, pour les mêmes raisons d'équilibre que le projet précédent.
- **Projet Contrôle de la Recherche d'Emploi** : La **CFDT** a voté **pour** ce projet toujours pour ces mêmes raisons d'équilibre.
- **Projet Fonctions support** : La **CFDT s'est abstenue** sur ce projet. Si la modification de l'organigramme de la DAFG semble cohérente, des doutes subsistent sur le poste créé à la DRASRE et sur le service DDO partenariat opérationnel composé uniquement d'un manager.
- **Consultation sur les travaux au sein de la Direction territoriale de la Meuse** : La **CFDT** a voté **pour**
- **Consultation sur le projet de réorganisation de l'équipe en charge des IPR/IPT** : La **CFDT** a voté **pour**

Des questions ?



**Participez à nos Heures Mensuelles
d'Information chaque lendemain de CSE de
14h à 15h ! Pour plus d'informations :
syndicat.cfdt.grandest@francetravail.fr**

